

Les directives administratives

Vous pouvez retrouver toutes les directives administratives sur le site internet du Conseil Scolaire du Nord-Ouest à l'adresse suivante: www.csno.ab.ca

Directive administrative 331-Assuidité : La présence assidue aux classes accroît le rendement et augmente le taux de réussite des élèves. Le droit à l'éducation implique nécessairement la responsabilité d'être assidu en classe. Tout élève inscrit aux écoles du conseil scolaire a l'obligation d'être assidu en classe. Tout comportement contraire à cette attente doit être motivé.

1. Toute forme d'indisposition ou de soins rattachés à la santé sont des absences justifiées.
2. Les parents et les élèves sont encouragés à prendre leurs rendez-vous médicaux, dentaires ou autres en dehors des heures de cours.
3. Tout élève absent d'un cours est responsable de faire le suivi de ce qu'il a manqué en classe.
4. Les parents doivent fournir une explication à l'école de l'absence de leur enfant.
5. La direction de l'école discutera avec l'élève concerné, l'enseignante et ses parents de tout problème d'assiduité. Si le problème ne se résout pas, le cas sera référé à la direction générale.
6. Le conseil scolaire mandate la direction générale à agir en tant qu'officier en charge des présences.

***Toute absence peut être justifiée par téléphone (780-814-7945) ou par courriel (enfmessage@csno.ab.ca)**

Alimentation : L'équipe de l'École Nouvelle Frontière fait de son mieux pour montrer aux élèves l'importance de bien se nourrir et votre soutien est des plus importants. Nous comptons sur vous pour assurer un bon dîner nourrissant et des bonnes collations faibles en sucre. (Donc, **les bonbons, les chips, les boissons gazeuses ainsi que les barres de chocolat ne pourront être consommés à l'école.**) Les desserts et les collations moins nutritives devront être consommés en après-midi. La gomme à mâcher ne sera pas tolérée. De plus, n'oubliez pas d'inclure des ustensiles au besoin. **L'école Nouvelle Frontière est une école sans noix.** Nous demandons à toutes les familles de se restreindre d'envoyer toutes sortes de noix (arachides, sandwich, barre tendre etc.) à l'école.

Directive administrative 316—Allergies: Le conseil reconnaît les dangers envisagés par les élèves et le personnel qui font des réactions sévères à certains allergènes. Même si le conseil ne peut garantir un environnement sans allergènes, il croit l'importance de prendre les mesures raisonnables pour assurer un environnement sécuritaire pour les personnes à risques de réactions anaphylactiques. Il cherche à réduire les risques d'exposition au pathogènes anaphylactiques dans les activités pour tous les élèves sans pour autant placer des restrictions déraisonnables sur les activités des autres dans l'école.

- ♦ Les parents et/ou tuteur doivent informer la direction de l'école des allergies de leur enfant et tenir la direction de l'école et la titulaire de classe au courant de tout changement.

-
-
Tenue vestimentaire à l'École Nouvelle Frontière
-

Selon la directive administrative 343—code vestimentaire des élèves: l'élève doit être propre et soigné et il en va de même pour sa tenue vestimentaire. Les vêtements à caractère raciste, sexiste ou injurieux, ou les slogans ou dessins qui font allusion au manque de respect sont interdits. L'élève qui porte de tels vêtements devra changer de vêtements à la demande du personnel de l'école. Si l'élève démontre un comportement inapproprié et refuse de se changer, une suspension pourrait être imposée ainsi qu'un appel téléphonique pour aviser les parents et/ou tuteurs.

L'École Nouvelle Frontière est un lieu d'apprentissage qui requiert une tenue vestimentaire distincte:

- ♦ En tout temps, je porte des vêtements propres.
- ♦ Aucune tolérance pour les souliers à roulettes.
- ♦ Je ne porte aucun vêtement à caractère discriminatoire ou prônant la violence ou un langage vulgaire ni la promotion de l'alcool ou de drogue.

♦

Pendant la belle saison:

- ♦ Je peux porter un vêtement (jupe, robe culotte courte....) de longueur »Bermuda «(couvre plus de la mi-cuisse).
- ♦ Les bretelles « spaghetti » et les camisoles échancrées ne sont pas tolérées.
- ♦ Une tenue décente et opaque couvre la poitrine, le ventre et le dos.
- ♦ Pour avoir accès à la cour d'école je dois porter des souliers fermés(**les sandales flip flops sont interdites**).

♦

Tous les élèves de l'école ont besoin, en tout temps, de **2 paires de chaussures**: une paire pour usage intérieur et une autre pour usage extérieur. Les chaussures pour l'intérieur **ne doivent pas marquer les planchers**.

Lors des cours d'éducation physique, je porte:

- ♦ un pantalon court ou survêtement,
- ♦ un chandail à manches courtes,
- ♦ des espadrilles en bon état, et bien lacées.

-

Usage de la technologie

Les dispositifs de technologie personnelle tels que les téléphones intelligents, les tablettes et les ordinateurs portables personnels peuvent être utilisés dans le cadre de la classe à la discrétion de l'enseignant de la classe. Les étudiants doivent s'attendre à ce que les règles soient différentes entre les enseignants et les activités. Les étudiants qui ne respectent pas les attentes seront traités de manière disciplinaire .

Les politiques et règles de la vie de l'école

La collaboration école-famille constitue la clé au succès des règles de vie.

Le personnel enseignant communiquera avec la famille lorsqu'un élève démontre de la difficulté à respecter une ou des règles de vie. Une agression physique entraîne une suspension immédiate à l'interne.

-

Politique contre l'intimidation

Directive administrative 340-Comportement des élèves:

À l'école Nouvelle Frontière, nous affirmons que les élèves qui fréquentent notre institution possèdent un droit démocratique fondamental qui est celui de se sentir bien et en sécurité lorsqu'ils sont à l'école. Tous les élèves suivent le programme « Vers le pacifique » .

L'intervention: L'intervention peut prendre différentes formes selon la gravité, la fréquence et la durée de la situation. Les interventions peuvent aller de la simple réprimande à la suspension de l'école, et même au recours aux services policiers, s'il y a lieu. Les incidents sont inscrits dans un dossier, des appels aux parents ainsi qu'un retour avec les parents peuvent être faits, Des excuses et des gestes de réparation peuvent aussi être entrepris, de même que des rencontres de médiation.

Les parents sont fortement encouragés à communiquer directement avec un enseignant ou avec la direction d'école s'ils sentent que leur enfant est victime d'intimidation.

| Relations | Responsabilités | Procédures | Environnement |
|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Je me respecte. • Je respecte l'autre. • J'interagis avec respect. • Je demeure tolérant et ouvert. • Je parle poliment. • Je gère convenablement mes frustrations. • Je coopère avec les personnes. • J'accueille ce que l'autre peut ressentir. | <ul style="list-style-type: none"> • J'assume mes responsabilités d'élève. • J'arrive à l'heure. • Je respecte l'autorité du personnel. • Je m'applique avec soin à ce que je fais. • Je respecte les consignes. • J'ai mon matériel prêt. • Je gère mes devoirs et mes travaux. • Je travaille au niveau de mon potentiel. • J'assume les conséquences de mes actions. • Je respecte mes engagements. | <ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace en marchant calmement. • Je demande le droit de parole en levant la main. • Je respecte mon horaire. • J'informe les enseignants de mes absences. • Je m'adresse directement à la personne concernée dans une résolution de conflit. • J'adapte mon niveau de langage selon mon interlocuteur. | <ul style="list-style-type: none"> • Je respecte mon environnement. • Je pose des gestes qui respectent le matériel scolaire. • Je respecte les environs de l'école. • Mes gestes assurent ma sécurité et celle des autres. • Je récupère le matériel qui peut être réutilisé. • Je dépose mes déchets à la poubelle. • Je laisse mes souliers d'extérieur au vestiaire. • Je contribue à franciser l'environnement scolaire. |

